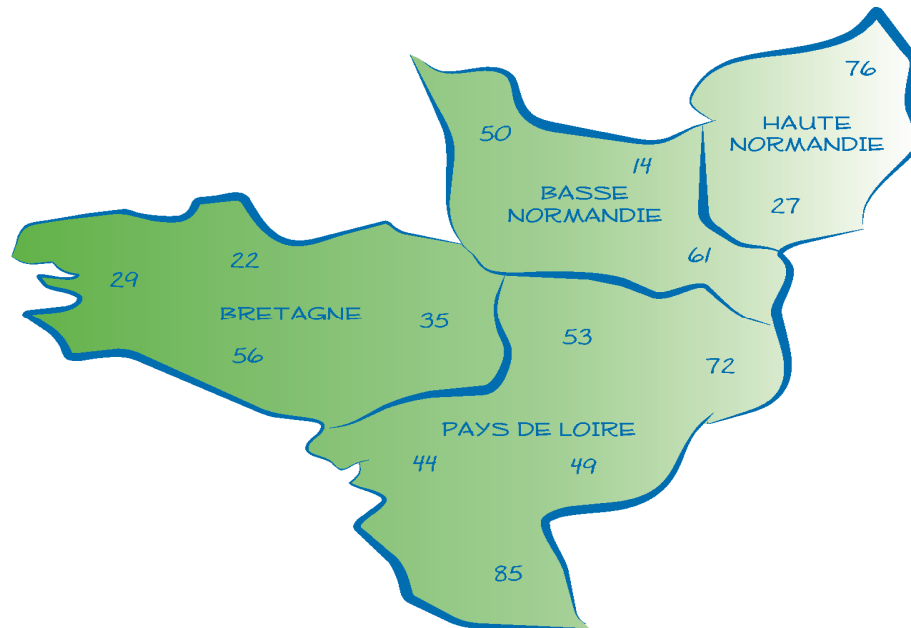


CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST
DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION

Années 2010-2011



***Le calendrier sera mis à jour
régulièrement sur les sites Internet
respectifs des CNFPT et CDG.***

Avertissement :

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

(Décembre 2009)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE					CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE		
	Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.00	www.cdg35.fr			
Région Normandie	Centre de Gestion du CALVADOS	56, rue Bicoquet 14052 CAEN Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de la Haute Normandie	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de la Basse Normandie	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.24.04
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr	Sites régionaux : www.haute-normandie.cnfpt.fr www.basse-normandie.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de L'ORNE	Pôle d'Ecouves Alençon Nord Rue de Gâtel BP 39 61002 ALENCON Cedex	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr			
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	3440, route de Neufchâtel BP 72 76233 BOIS GUILLAUME Cedex	02.35.59.41.80 ou 81	www.cdg76.fr			
Région Bretagne	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale de Bretagne	P.I.B.S. CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère 29336 QUIMPER Cedex	02.98.64.19.75	www.cdg29.fr	C.I.C. Centre Interregional des Concours Ouest	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.54
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	C.N.F.P.T. Antenne des Côtes d'Armor	3A, rue Zénaïde Fleuriot 22000 SAINT-BRIEUC	02.96.61.80.16
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson BP 161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Z.I. de Kergaradec 60, avenue du Baron Lacrosse 29850 GOUESNOU	02.98.02.20.11
					Site régional : www.bretagne.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE	10, boulevard de la Loire BP 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.40.20.00.71	www.cdg44.fr	C.N.F.P.T. Délégation Régionale des Pays de la Loire	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.41
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr	C.N.F.P.T. Antenne de Nantes	29, boulevard Albert Einstein 44300 NANTES	02.40.89.35.97
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Parc Tertiaire Technopolis Rue Louis de Broglie Bât. E 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Mans	138, rue Nationale 72000 LE MANS	02.43.75.08.82
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	Site régional : www.paysdelaloire.cnfpt.fr Site national : www.cnfpt.fr		
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler BP 239 85006 LA ROCHE-SUR-YON	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr			

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public (les C.E.S., C.E.C, autres contrats de droit privé et emplois-jeunes ne sont pas considérés en tant qu'agents publics).

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre ans, ou huit ans pour le concours d'administrateur.

Les titulaires de contrats emplois-jeunes, les C.E.S., C.E.C. et autres contrats de droit privé peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire ou d'agent public.

Depuis le 1er Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) en équivalence de diplôme requis pour le concours et qu'il ne possède pas. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômes à caractère généraliste.
- Soit par une commission nationale pour les concours ouverts à des diplômes spécialisés. Dans ce cas, deux commissions ont été créées : l'une auprès de la DGCL qui doit être saisie par les candidats qui souhaitent valoir une expérience professionnelle en complément d'un diplôme européen ou étranger ; l'autre auprès du CNFPT qui est compétente pour examiner l'expérience professionnelle des candidats seule ou en complément d'un diplôme français.

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1er jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochain concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable un an renouvelable deux fois sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un poste après la première et la deuxième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1er janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels est modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT conservera l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT sont transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES)

- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée à 1,35 € ou 2,22 € selon le concours, le cachet de la poste faisant foi (tarif pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g).

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE)

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -



Attention :

L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.

Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	
Administrateur (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes requis pour se présenter au concours externe d'accès à l'ENA.	<u>Période de retrait</u> : du 3 mai 2010 au 28 mai 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 4 juin 2010 Auprès du CNFPT	27 septembre 2010	CNFPT Siège	
	3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de huit années au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions d'encadrement, de conception et de responsabilités dans les domaines administratif, juridique, social, de gestion des ressources humaines, ou de développement économique, social et culturel.	<u>Période de retrait</u> : du 2 mai 2011 au 27 mai 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 3 juin 2011 Auprès du CNFPT	26 septembre 2011		
Attaché (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours. EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.	<u>Période de retrait</u> : du 25 mai 2010 au 23 juin 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 1er juillet 2010 Auprès du SIC	17 novembre 2010	SIC pour le Grand Ouest	
	3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.	<u>Période de retrait</u> : du 24 mai 2011 au 15 juin 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 23 juin 2011 Auprès du SIC	16 novembre 2011		
Rédacteur (Catégorie B) - Spécialité Administration Générale (AG) - Spécialité Sanitaire et Sociale (SS)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er Janvier de l'année de quatre années au moins de services publics effectifs. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	<u>Période de retrait</u> : du 15 mars 2011 au 13 avril 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 21 avril 2011 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	14 septembre 2011	CDG 14	
	3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.			CDG 27	
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 50	
				CDG 53	CDG 49 CDG 72
				CDG 61 (AG)	
				CDG 76	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1er Janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles privées comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	Inscriptions closes	17 mars 2010	CDG 22	CDG 35
				CDG 56	CDG 29
				CDG 14 CDG 27 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de sept ans de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A au 1er Janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes sanctionnant cinq années de formation scientifique et technique homologué au niveau I</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> du 7 juin 2010 au 2 juillet 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 9 juillet 2010 Auprès du CNFPT	3 novembre 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> du 6 juin 2011 au 1 juillet 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 8 juillet 2011 Auprès du CNFPT	2 novembre 2011		
Ingénieur (Catégorie A)	<p>INTERNE : Non ouvert en 2010</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'architecte ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> du 16 mars 2010 au 14 avril 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 22 avril 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr .	9 juin 2010	CDG 44 pour le Grand Ouest	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> date à déterminer <u>Date limite de dépôt</u> : date à déterminer Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr .	13 avril 2011		

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
<p align="center">Technicien Supérieur (Catégorie B)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III suivant la procédure définie au décret du 8 janvier 1992 susvisé ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées sous contrat de droit privé (projets techniques, travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques), ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association</p>	<p align="center"><u>Période de retrait</u> : du 9 mars 2010 au 31 mars 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr.</p>	<p align="center">15 et 16 septembre 2010</p>	<p align="center">CDG 56 pour le Grand Ouest</p>	
<p align="center">Agent de Maîtrise (Catégorie C)</p>	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C au 1^{er} janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité :</p> <p>Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques".</p>	<p align="center"><u>Période de retrait</u> : du 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 14 octobre 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	<p align="center">19 janvier 2011</p>	<p align="center">CDG 14 (Spé. 1 et 2)</p> <p align="center">CDG 22 (Spé. 1 et 3)</p> <p align="center">CDG 27 (Spé. 5)</p> <p align="center">CDG 29 (Spé. 6 et 7)</p> <p align="center">CDG 35 (Spé. 2, 4 et 5)</p> <p align="center">CDG 44</p> <p align="center">CDG 49</p> <p align="center">CDG 50 (Spé. 4)</p> <p align="center">CDG 61 (Spé. 3)</p> <p align="center">CDG 76 (Spé. 6 et 7)</p>	<p align="center">CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p> <p align="center">CDG 29 CDG 35 CDG 56</p> <p align="center">CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76</p> <p align="center">CDG 22 CDG 35 CDG 56</p> <p align="center">CDG 22 CDG 29 CDG 56</p> <p align="center">CDG 53 CDG 72</p> <p align="center">CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76</p> <p align="center">CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76</p> <p align="center">CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61</p>

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)	<p>SUR TITRES : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », Spécialité : « mécanique, électromécanique », Spécialité : « environnement, hygiène », Spécialité : « logistique et sécurité».</p> <p><i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i></p>	Inscriptions closes	13 janvier 2010	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85	
	<p>Pour la session 2011, le concours d'Adjoint Technique de 1ère Classe est ouvert pour les spécialités suivantes :</p> <p>Spécialité : « espaces naturels, espaces verts », Spécialité : « restauration », Spécialité : « communication, spectacle», Spécialité : « artisanat d'art», Spécialité : « conduite de véhicule».</p>	Sous réserve de la décision d'ouverture du concours par les Présidents des Centres de Gestion.			

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conservateur des bibliothèques (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1er Janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs.</p> <p>EXTERNE : - ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le bac, soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p>- ouvert aux élèves de l'Ecole Nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de cette école.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> du 1 mars 2010 au 26 mars 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 2 avril 2010 Auprès du CNFPT	26 mai 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> du 28 février 2011 au 25 mars 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 1 avril 2011 Auprès du CNFPT	25 mai 2011		
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de 4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, soit d'un diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p>	<p><u>Période de retrait</u> :</p> 1 avril 2010 au 30 avril 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : à déterminer Auprès du CNFPT	24 août 2010	CNFPT Siège	
		<p><u>Période de retrait</u> :</p> 1 avril 2011 au 30 avril 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : à déterminer Auprès du CNFPT	23 août 2011		

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p> <p><i>Seules les spécialités Archives et Musées seront ouvertes pour cette session.</i></p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 23 février 2010 au 24 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 1 avril 2010 Auprès du SIC</p>	26 et 27 mai 2010	SIC pour le Grand Ouest	
Bibliothécaire (Catégorie A)	<p>INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 15 février 2011 au 9 mars 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 17 mars 2011 Auprès du SIC</p>	25 et 26 mai 2011	SIC pour le Grand Ouest	
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs, au 1er janvier de l'année du concours dont deux années au moins dans un des services des musées, bibliothèques, archives ou documentation.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat et d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle (spécialités musée, bibliothèque, archives, documentation) figurant sur une liste établie par arrêté ministériel.</p> <p>3ème CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la participation à des activités de développement culturel ou patrimonial ou bibliothécaire.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 15 février 2011 au 9 mars 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 17 mars 2011 Auprès du SIC</p>	25 et 26 mai 2011	SIC pour le Grand Ouest	

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Socio-Educatif (Catégorie A)	<p>INTERNE : ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et fonctionnaires de l'Etat détachés dans ce cadre d'emplois, justifiant au 1^{er} Janvier de l'année du concours d'au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et étant en fonction depuis au moins deux ans dans la fonction publique territoriale.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 12 avril 2011 au 4 mai 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 12 mai 2011</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg50.fr.</p>	13 septembre 2011	CDG 50 pour le Grand Ouest	

Assistant Socio-Educatif (Catégorie B)	EXTERNE : - Spécialité « Assistance de service social » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaire d'un des diplôme, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, - Spécialité « Education spécialisée » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, - Spécialité « Conseil en économie sociale et familiale » : ouvert aux candidats du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale.	Période de retrait : du 4 mai 2010 au 25 mai 2010 Date limite de dépôt : 2 juin 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	7 octobre 2010	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
Moniteur Educateur (Catégorie B)	SUR TITRE AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur. <i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i>	Période de retrait : 26 janvier 2010 au 24 février 2010 Date limite de dépôt : 4 mars 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg25.org.	11 mai 2010	Rattachement au CDG 25 pour le Grand Ouest 21, rue de l'Etuve BP 416 25208 MONTBELIARD Cedex Tél : 03.81.99.36.36.	

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par		Centre(s) Rattaché(s)
Médecin (Catégorie A)	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 356-2 du code de la santé publique.	Période de retrait : 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010 Date limite de dépôt : 14 octobre 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg76.fr.	10 février 2011			CDG 76 pour le Grand Ouest
Psychologue (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires : 1 - de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie, soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe du décret n° 2004-584 du 16 juin 2004, 2 - de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes ci-dessus, 3 - du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers, 4 - du diplôme de psychologie délivré par l'école de psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris, 5 - du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.	Période de retrait : 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010 Date limite de dépôt : 14 octobre 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg85.fr.	10 février 2011			CDG 85 pour le Grand Ouest
Sage-femme (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L 356-2 du code de la Santé Publique susvisé ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L356 de ce même code.	Période de retrait : 10 novembre 2010 au 1er décembre 2010 Date limite de dépôt : 9 décembre 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg22.fr.	24 mars 2011			CDG 22 pour le Grand Ouest

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par		Centre(s) Rattaché(s)
Puéricultrice Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er Janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 5 janvier 2010 au 27 janvier 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 4 février 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr.</p>	11 mars 2010	CDG 35 pour le Grand Ouest		
Infirmier Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : : ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 11 mai 2010 au 2 juin 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 8 juin 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg85.fr.</p>	7 octobre 2010	CDG 85 pour le Grand Ouest		
Rééducateur Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : : ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des rééducateurs, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'assistant médico-technique territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité de rééducateur territorial.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de rééducateur pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p><i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i></p>	<p><u>Période de retrait</u> : 19 janvier 2010 au 17 février 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 25 février 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg25.org.</p>	27 mai 2010	Rattachement au CDG 25 pour le Grand Ouest 21, rue de l'Etuve BP 416 25208 MONTBELIARD Cedex Tél : 03.81.99.36.36.		
Puéricultrice (Catégorie A)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 5 octobre 2010 au 26 octobre 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 4 novembre 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr.</p>	8 février 2011	CDG 56 pour le Grand Ouest		
Infirmier (Catégorie B)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier</p>	Inscriptions closes	4 février 2010	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56	
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76	
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Rééducateur (Catégorie B)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : diplôme d'Etat de pédicure-podologue, diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, diplôme d'Etat d'ergothérapeute, diplôme d'Etat de psychomotricien, certificat de capacité d'orthophoniste institué par le décret du 10 novembre 1966, certificat de capacité d'orthoptiste institué par le décret du 11 août 1956, brevet de technicien supérieur de diététicien, diplôme universitaire de technologie, spécialité Biologie appliquée, option Diététique. - soit aux candidats détenant une autorisation d'exercer l'une des professions mentionnées ci-dessus, ou d'un titre de qualifications admis comme équivalent figurant sur une liste établie par le ministre chargé de la santé. 	<p><u>Période de retrait</u> : date à déterminer</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : date à déterminer</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg22.fr.</p>	10 mai 2011	CDG 22 pour le Grand Ouest	
Auxiliaire de Soins de 1ère classe (Catégorie C)	<p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, diplôme professionnel d'aide-soignant, certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 et délivré dans une discipline à caractère médico-social. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'état d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : du 19 avril 2011 au 11 mai 2011</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 19 mai 2011</p> <p>Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.</p>	à compter du 19 octobre 2011	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 61	-
				CDG 76	CDG 27
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

FILIERE MEDICO-SOCIALE - SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant Médico-Technique Cadre de Santé (Catégorie A)	<p>INTERNE SUR TITRES : : ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'assistant médico-technique territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'assistant territorial médico-technique.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'assistant médico-technique pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 5 janvier 2010 au 27 janvier 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 4 février 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg50.fr.</p>	27 mai 2010	CDG 50 pour le Grand Ouest	
Assistant Médico-Technique (Catégorie B)	<p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : Spécialité « Technicien qualifié de laboratoire » : ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, soit d'un DUT ou d'un BTS ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.</p> <p>Spécialité « Manipulateur d'électroradiologie » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du BTS d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.</p>	<p><u>Période de retrait</u> : 18 mai 2010 au 8 juin 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 15 juin 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg50.fr.</p>	17 novembre 2010	CDG 50 pour le Grand Ouest	

FILIERE POLICE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Chef de Service de Police Municipale de classe normale (Catégorie B)	INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours. EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au moins au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique. (Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).	<u>Période de retrait</u> : date à déterminer <u>Date limite de dépôt</u> : date à déterminer Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr .	Tests Psychologiques le 7 février 2011 Ecrits le 18 et 19 mars 2011		Rattachement au CIG Grande Couronne pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Garde Champêtre Principal (Catégorie C)	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 susvisé.	Inscriptions closes	27 janvier 2010		CDG 76 pour le Grand Ouest
Gardien de Police Municipale (Catégorie C)	EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V.	<u>Période de retrait</u> : du 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 14 octobre 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	26 janvier 2011	CDG 35 CDG 49 CDG 76	CDG 22 CDG 29 CDG 56 CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61

FILIERE ANIMATION

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint d'Animation de 1ère classe (Catégorie C)	INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant d'un an au moins de services publics effectifs au 1er Janvier de l'année du concours. EXTERNE : Ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente. 3ème CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles privées correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	<u>Période de retrait</u> : du 12 octobre 2010 au 10 novembre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 18 novembre 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	22 mars 2011	CDG 29 CDG 61 CDG 27 CDG 85	CDG 22 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché Principal (Catégorie A)	Conditions d'ancienneté à remplir selon : * le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006 modifiant le décret n° 87-1099 du 30/12/1987 paru au JO du 31/12/1987, * l'article 5 du décret n° 90-412 du 16/05/1990 paru au JO du 18/05/1990. - Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.	<u>Période de retrait</u> : du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 15 avril 2010 Auprès du SIC	1 juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
		<u>Période de retrait</u> : du 4 janvier 2011 au 26 janvier 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 3 février 2011 Auprès du SIC	12 avril 2011	SIC pour le Grand Ouest	
Attaché examen d'intégration des secrétaires de mairie (Catégorie A)	Conditions d'ancienneté à remplir selon le décret n° 2001-1197 du 13/12/2001 Examen professionnel sur épreuves si diplôme inférieur à BAC + 3 Examen professionnel sur titre avec épreuve si diplôme équivalent ou supérieur à BAC + 3	<u>Période de retrait</u> : du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 15 avril 2010 Auprès du SIC	1 juin 2010	SIC pour le Grand Ouest	
		<u>Période de retrait</u> : du 4 janvier 2011 au 26 janvier 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 3 février 2011 Auprès du SIC	12 avril 2011	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions précitées, et aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.	<u>Période de retrait</u> : du 9 février 2010 au 2 mars 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 9 mars 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	16 juin 2010	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 50	-
				CDG 61	-
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 53	-
				CDG 72	-
				CDG 76	-
CDG 85	-				

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint Administratif de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait :</u> du 19 octobre 2010 au 17 novembre 2010 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 novembre 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	16 mars 2011	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG50	-
				CDG 61	-
				CDG 76	-
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 53	-
CDG 72	-				
CDG 85	-				

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur Promotion Interne (Catégorie A)	- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et ceux du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant à cette date de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux âgés, au 1er janvier de l'année de l'examen, de quarante ans au moins et qui, seuls dans leurs grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	<u>Période de retrait :</u> date à déterminer <u>Date limite de dépôt :</u> date à déterminer Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr .	13 avril 2011	cdg 44	pour le Grand Ouest
Technicien Supérieur Chef (Catégorie B)	Ouvert aux Techniciens Supérieurs comptant six ans de services en cette qualité ayant atteint le 7ème échelon de leur grade depuis au moins six mois et aux Techniciens Supérieurs Principaux sans condition d'ancienneté.	<u>Période de retrait :</u> du 5 avril 2011 au 27 avril 2011 <u>Date limite de dépôt :</u> 5 mai 2011 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr .	8 septembre 2011	cdg 56	pour le Grand Ouest
Technicien Supérieur Promotion Interne (Catégorie B)	Ouvert aux membres du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant au 1er janvier de l'année de l'examen d'au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux.	<u>Période de retrait :</u> du 5 avril 2011 au 27 avril 2011 <u>Date limite de dépôt :</u> 5 mai 2011 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg56.fr .	8 septembre 2011	cdg 56	pour le Grand Ouest
Adjoint Technique de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	13 janvier 2010	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85	

FILIERE CULTURELLE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (Catégorie B)	Ouvert aux assistants d'enseignement artistique, âgés de quarante ans au moins et qui comptent au moins dix de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait</u> : du 14 septembre 2010 au 6 octobre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 14 octobre 2010 Auprès du SIC	à compter du 10 janvier 2011		SIC pour le Grand Ouest
Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant un an d'ancienneté dans le 8e échelon de leur grade et les assistants qualifiés de conservation de 1ère classe sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emploi.	<u>Période de retrait</u> : du 2 mars 2010 au 31 mars 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010 Auprès du SIC	25 mai 2010		SIC pour le Grand Ouest
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe ayant atteint le 7e échelon de leur grade et aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe sans condition d'ancienneté.	<u>Période de retrait</u> : du 2 mars 2010 au 31 mars 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 8 avril 2010 Auprès du SIC	25 mai 2010		SIC pour le Grand Ouest
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	18 mars 2010		CDG 53 pour le Grand Ouest

FILIERE SPORTIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller Principal des Activités Physiques et Sportives (Catégorie A)	Conditions de nomination : 8 ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un autre cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A au 1er Janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement.	<u>Période de retrait</u> : date à déterminer <u>Date limite de dépôt</u> : date à déterminer Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg14.fr .	12 avril 2011		CDG 14 pour le Grand Ouest
Educateur des Activités Physiques et Sportives Hors Classe (Catégorie B)	Ouvert aux éducateurs de 2ème classe ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux éducateurs de 1ère classe sans condition d'ancienneté.	<u>Période de retrait</u> : du 4 janvier 2011 au 26 janvier 2011 <u>Date limite de dépôt</u> : 3 février 2011 Auprès du SIC	12 avril 2011		SIC pour le Grand Ouest

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales	<u>Période de retrait</u> : 5 janvier 2010 au 27 janvier 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 4 février 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr .	6 avril 2010	CDG 35	pour le Grand Ouest
Educateur Chef de Jeunes Enfants (Catégorie B)	Ouvert aux Educateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et les éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emplois	<u>Période de retrait</u> : du 3 novembre 2009 au 24 novembre 2009 <u>Date limite de dépôt</u> : 1er décembre 2009 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg72.fr .	9 mars 2010	CDG 72	pour le Grand Ouest
Agent Social de 1ère classe (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait</u> : du 4 mai 2010 au 25 mai 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 2 juin 2010 Retrait des dossiers ou pré-inscriptions sur internet auprès de chaque Centre organisateur et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	20 octobre 2010	CDG 22 CDG 27 CDG 72	CDG 29 CDG 35 CDG 56 CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

FILIERE POLICE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de Police Municipale (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui, âgés de trente-huit ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale. <i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i>	<u>Période de retrait</u> : du 27 juillet 2010 au 15 septembre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 23 septembre 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr .	1 décembre 2010	Rattachement au CIG Grande Couronne pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60	
Chef de Service de la Police Municipale de classe exceptionnelle (Catégorie B)	Ouvert aux chefs de service de police municipale de classe normale comptant six ans de service en cette qualité, ayant atteint le 5e échelon de leur grade et les chefs de service de police municipale de classe supérieure sans condition d'ancienneté. <i>(Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).</i>	<u>Période de retrait</u> : du 27 juillet 2010 au 15 septembre 2010 <u>Date limite de dépôt</u> : 23 septembre 2010 Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr .	7 décembre 2010	Rattachement au CIG Grande Couronne pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60	

FILIERE ANIMATION

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur Chef (Catégorie B)	ouvert aux animateurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux animateurs principaux sans condition d'ancienneté	<p><u>Période de retrait</u> : du 2 mars 2010 au 23 mars 2010</p> <p><u>Date limite de dépôt</u> : 30 mars 2010</p> <p>Retrait et dépôt auprès du Centre organisateur ou pré-inscriptions sur le site www.cdg27.fr.</p>	23 septembre 2010		CDG 27 pour le Grand Ouest
Adjoint d'Animation de 1ère Classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	23 mars 2010	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85